

SOURCE:

Jeanne Hersch. Le concepts des droits de l'homme est-il un concept universel ?

Revue Cadmos, cahier trimestriel de l'Institut d'études européennes de Genève et du Centre européen de la culture, "Les droits de l'homme et l'Europe", n°14, été 1991, Genève (CH).

En guise de préface. La décision de créer une Division de philosophie à l'Unesco venait d'être prise lorsque j'en ai assumé la direction. On lui avait assigné comme première tâche de marquer le 20e anniversaire de la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, en 1968, par la publication d'un recueil de textes les concernant. Bien des gens se posaient alors déjà la question : les Droits de l'homme ne sont-ils pas un concept purement occidental, et leur diffusion internationale un simple aspect de l'impérialisme blanc? J'ai décidé de tenter une expérience à l'échelle de la terre entière, mais en tenant compte de la diversité des modes d'expression dans les nombreuses cultures : usant du filet mondial dont dispose l'Unesco, j'ai demandé à tous les pays membres de m'envoyer des textes, de n'importe quelle époque (antérieurs à 1948, date de la Déclaration), relevant de n'importe quel mode d'expression, où se manifestait, selon eux, de quelque manière que ce fût, un sens pour les droits des êtres humains. (Il est bien clair que si j'avais demandé des textes explicites, conceptuels, juridiques ou philosophiques, je n'aurais reçu que des reflets ennuyeux de la pensée moderne et occidentale). Puis j'ai attendu, dans l'angoisse, - ne sachant pas si j'allais recevoir quelque chose, ou rien.

Quand les textes commencèrent à arriver, ce fut l'émerveillement. Il en est venu de tous les coins de tous les continents; de toutes les époques, entre le IIe millénaire avant J.C. et 1948, de tous les genres, allant des inscriptions gravées sur la pierre, des proverbes et des chansons, à des extraits de traités philosophiques ou juridiques. Je renvoie ceux que cela intéresse à la préface que René Maheu donna à ce recueil. Permettez- moi d'en citer quelques lignes: "La récolte fut admirable. Surprenant par la quantité, la qualité des textes et par la variété des problèmes, des idées, des modes d'expression qui s'y manifestent. Mais plus encore saisissante par l'extraordinaire impression de similitudes harmoniques jusque dans les contrastes les plus marqués ou, pour mieux dire, de parenté, bref, de **fraternité**, qui se dégageait de cette double quête des hommes de ce temps à la recherche des substrats historiques les plus profonds de leur conscience et des hommes de tous les temps à la recherche de l'ordre humain.

"Nous vîmes s'ouvrir, en quelque sorte de lui-même, le large éventail des thèmes qui ont inspiré la **Déclaration universelle** ; et sur chacun de ces thèmes, comme au long d'un chemin poursuivi jusqu'aux plus lointains horizons du monde et de la mémoire, on est venu déposer devant nous comme des offrandes, pieusement conservés dans les voiles des paroles de jadis et d'ailleurs, les pensées et les gestes qui ont été - et demeurent - les questions et les réponses, les aspirations et les preuves, les annonces et les accomplissements, obscurs ou lumineux, par où l'homme s'est révélé à lui-même".

Universalité

A la suite d'un tel travail, certaines conclusions s'imposent. Si on m'interroge sur l'universalité du **concept** des droits de l'homme dans toutes les traditions, je dirai : non, ce concept n'a pas été universel. Mais de façon imagée, diffuse, profondément vécue, il y a eu chez tous les hommes, dans toutes les cultures, le besoin, l'attente, le sens de ces droits. Ce n'étaient pas partout les mêmes droits, et le besoin qu'on en avait ne s'est pas manifesté de la même

façon, Souvent, à ce qu'il semble, il s'exprime d'abord à travers une plainte ou une révolte, à propos d'une violence, d'une privation, d'une contrainte, d'un mensonge, d'une injustice. Mais l'essentiel, c'est que partout on perçoit celle exigence fondamentale : quelque chose est dû à l'être humain parce qu'il est un être humain. Quelque chose : un respect, un égard ; quelque chose qui sauvegarde ses chances de faire de lui-même ce qu'il est capable de devenir ; une dignité qu'il revendique du seul fait qu'il vise un futur, Cette universalité me paraît d'autant plus saisissante que l'extrême diversité des modes d'expression en garantit l'authenticité.

Ainsi, on jugera que les droits de l'homme sont fondamentalement universels ou bien qu'ils n'appartiennent authentiquement qu'au seul Occident selon le niveau de langage pris en considération. Au niveau des théories explicites, des clauses juridiques, ou même de la description ethnologique objective, un sera sans doute amené à nier l'universalité des droits. Mais on ne pourra que s'émerveiller de trouver vivantes chez tous leurs racines existentielles, pour peu qu'on consente à "mimer" en profondeur ce que signifie pour chacun : vouloir être un homme, et en être empêché.

Développement

Mais il y a plus. L'Occident contemporain n'a pas encore réussi à surmonter par la pensée une dualité qui le rend schizophrénique. D'une part, il ne met pas en doute le devoir de faire bénéficier la terre entière, tous les pays en développement, des biens de l'âge industriel, et il s'accuse de paresse et d'incapacité en constatant son impuissance à réaliser ce dessein. Mais il a pris d'autre part une conscience très vive de l'extrême diversité des cultures et du respect qui leur est dû. C'est pourquoi, évitant le plus souvent d'aller au fond des problèmes, surtout lorsque les données en sont inconciliables, il rêve vaguement de cultures traditionnelles miraculeusement préservées dans leur environnement naturel intact, et pourvues en même temps des ressources de la science, de la technique et de l'industrie modernes.

Or il est bien évident que ce qu'on nomme "le développement" ne change pas seulement, inévitablement, l'environnement, le décor de la vie, en même temps que son rythme et son horaire, mais aussi la vie mentale elle-même, les manières de penser, de conceptualiser, de jouir et de souffrir. C'est pourquoi tirer argument de la diversité des cultures pour se refuser à reconnaître l'universalité des Droits de l'homme ne peut être qu'un très mauvais prétexte. A partir du moment où se propagent les sciences, avec leurs terminologies et leurs méthodes rigoureuses, les techniques avec leurs facilités et leurs servitudes, les industries avec leurs hiérarchies et leurs intérêts interdépendants et divergents, il ne suffit plus de reconnaître les racines "vécues" les plus profondes, communes à tous, des Droits de l'homme ; il devient impératif de les conceptualiser et de les expliciter en termes d'exigences juridiques. C'est alors au nom des Droits de l'homme qui sont à tous que chacun revendiquera son droit à être, lui-même, différent.

Il faut ajouter que la formation scientifique elle-même, à mesure que deviennent plus nombreux ceux qui la reçoivent, rend plus impérieuse l'exigence du respect des Droits de l'homme, plus intolérable la souffrance d'en être privé. En effet, l'esprit même de toute recherche digne de ce nom, c'est la soumission des hypothèses à l'arbitrage des données de fait ou de l'expérimentation, c'est aussi l'exigence d'une cohérence rationnelle. Toute recherche implique qu'il existe des critères de vérité, auxquels on est décidé à se soumettre. Donc : Il faut qu'on soit **libre** de s'y soumettre. Donc : il faut qu'on jouisse du droit de l'homme élémentaire, qui est celui de **penser** et de **dire**, en **préférant** le vrai au faux. Cela n'implique nullement qu'on ignore combien sont difficiles les conditions de l'objectivité et celles de la

certitude, et donc combien grande doit être la part de l'ouverture et du doute. Au contraire : l'ouverture et le doute n'ont de sens que pour qui peut préférer librement le vrai, pour qui jouit du droit de le chercher, de le penser et de le dire.

Il est donc possible d'affirmer que l'universalité des Droits de l'homme postulée par la Déclaration des Nations unies se trouve aujourd'hui doublement légitimée. Elle l'est d'abord par son enracinement de toujours au centre le plus profond et le plus commun de l'être humain, là où s'éprouvant, "avant" toute théorie ou philosophie, comme conscience ouverte sur le monde, il devient, de ce monde, le témoin actif et responsable et, comme tel, digne de respect et sujet de droits. Elle l'est ensuite du fait de la diffusion par la terre entière de l'esprit scientifique et technique, sans lequel aucun développement autonome n'est concevable, esprit qui lui-même est fondamentalement indissociable du droit de préférer, de chercher et de dire ce qu'on croit être le vrai.

Liberté : le vide et le plein

Nous venons de le voir: si les hommes ont des droits, c'est en tant qu'ils sont virtuellement des êtres libres et responsables. Je dis bien : virtuellement. La liberté responsable n'est jamais une propriété de fait appartenant objectivement à l'espèce humaine, assurant la supériorité celle-ci sur les autres créatures vivantes, et que "des droits" viendrait "récompenser". Bien au contraire : la liberté responsable n'est pour chaque être humain qu'une virtualité : du fait qu'il est virtuellement libre et responsable, il s'éprouve lui-même (dès qu'il se distingue assez du groupe tout en continuant à en faire partie) comme ayant "la vocation" et "le devoir" d'actualiser cette liberté. Tel est le sens de "ses droits" : l'homme a des droits parce que l'actualisation de sa liberté responsable, si on n'y veille pas, peut être rendue impossible ou très difficile par des **obstacles** extérieurs. L'évolution historique trouve sa raison d'être lorsqu'elle tend à créer, pour le plus grand nombre possible d'êtres humains, **des conditions de plus en plus favorables** à l'actualisation de leur liberté responsable.

Mais il faut d'emblée préciser un point , les droits de l'homme ne sont pas encore à eux seuls la liberté responsable, pas plus que leur violation n'en est la destruction. La liberté est toujours au-delà d'eux. Ils ne font qu'en favoriser les chances, du dehors ; et leur violation ne fait que la rendre plus difficile et plus improbable, et, de ce fait, plus héroïque, - mais non impossible.

Autrement dit : les droits de l'homme tendent à préserver, pour l'actualisation de la liberté responsable, un espace disponible, un **vide**, que son exercice vécu viendra **remplir** de substance. C'est là une des raisons pour lesquelles l'élaboration même théorique des Droits de l'homme est si difficile : il ne s'agit pas de saisir et de définir quelque chose, mais de sauvegarder un vide, nécessaire à ce qui est l'essentiel. Peut-être comprendrons-nous mieux de quel vide et de quelle actualisation de la liberté il s'agit si nous examinons plus concrètement les diverses sortes d'obstacles qui risquent de l'entraver.

Contraintes

Quand on pense à l'exercice de la liberté responsable, la première catégorie d'obstacles qui vient à l'esprit, c'est celle des divers modes de contrainte physique. Celle-ci comporte des degrés : le corps d'un homme vivant peut se trouver étroitement attaché à un poteau ou à une croix de sorte que tout mouvement soit pour lui impossible. Il peut être enfermé dans une cellule, sans menottes, sans chaînes aux pieds, si bien qu'il lui est loisible de se mouvoir dans

un espace étroit, clôt, dont il lui est impossible de sortir. Il peut séjourner dans une province ou un pays à l'intérieur duquel il lui est permis de se déplacer, mais dont il ne saurait franchir les frontières, soit parce qu'on lui refuse les papiers nécessaires, soit parce qu'un danger mortel le guette au-delà. Il peut même se déplacer dans le vaste monde, mais en n'échappant jamais à une menace mortelle s'il commet des actes ou prononce des mots interdits.

Il y a encore bien d'autres formes de contraintes, moins flagrantes, moins directes. Les risques peuvent n'être pas mortel, concerner plutôt des avantages économiques, des perspectives de carrière, le bonheur ou la vie des proches. Ici peuvent s'exercer toutes les formes de chantage.

Le chantage est à mes yeux la plus terrible des violations des droits de l'homme, car il passe par le centre même de la possible liberté et l'oblige à trahir son essence.

Besoins

Mais Il n'y a pas que des contraintes, physiques ou affectives, qui s'exercent contre la liberté et violent ainsi les droits de l'homme. Il y a encore les manques, les privations, les besoins naturels et élémentaires.

Je disais plus haut que tout homme était virtuellement une liberté responsable, et que là résidait l'universalité de ses droits. Mais tout homme, en même temps, appartient aussi à la nature biologique. Il a des besoins dont la satisfaction conditionne tout le reste, car s'il ne les satisfait pas il ne lui reste qu'à mourir. On se hâte un peu trop de qualifier de "matérialistes" ou d'"égoïstes" les comportements qui découlent de cette condition primordiale et universelle, et dont seuls les biens nourris peuvent s'imaginer faire abstraction.

Ainsi donc, si les Déclarations des droits ont été amenées progressivement à ajouter, aux droits civils et politiques, des droits sociaux bien plus "matériels", elles ne se sont pas éloignées pour autant du centre vital, de la signification universelle des droits de l'homme, qui est de favoriser l'exercice concret de sa liberté spirituelle. En effet, la nature entière nous montre les êtres vivants de toutes les espèces, absorbés dans la recherche de leur nourriture, recherche qui ne cesse de les exposer à des menaces de mort. Tant que l'être humain doit vivre ainsi, sa liberté a bien peu de chances de s'actualiser autrement que dans cette recherche elle-même, qui l'absorbe tout entier, sans que s'ouvre l'espace, le vide nécessaire à son exercice humain.

Certes, les contraintes des besoins et des menaces naturelles ne se laissent jamais écarter totalement ni définitivement. L'homme, en tant que mortel et vulnérable, continue et continuera toujours à faire partie **aussi** de la nature, où règnent les besoins et la loi du plus fort. Mais la civilisation – et l'élaboration des droits de l'homme – tend justement à écarter dans une certaine mesure les contraintes des besoins, à les mettre en quelque sorte à **une certaine distance**, afin d'ouvrir, ici encore, à l'être humain, un espace disponible, pour l'exercice effectif de sa liberté. Tel est le sens de la sécurité, dont on a dit à tort tant de mal. Tel est le sens universel des droits sociaux et matériels, qui s'efforcent de la réaliser, au moins dans une certaine mesure, pour tous.

Orientation et culture

Mais ce n'est pas tout. L'espace nécessaire à l'exercice de la liberté n'est pas seulement celui dont l'être humain est privé par la contrainte physique ou par les menaces immédiates de l'insécurité naturelle. C'est aussi celui qui s'ouvre lorsqu'un homme devient capable, par delà son environnement immédiat, de se situer et de s'orienter dans l'espace et dans l'histoire. Nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant en toutes ses parties, et dans une histoire de plus en plus rapide et intense. Comment faire acte de liberté responsable sans connaissance du contexte spatial et temporel, d'un passé d'où l'on est issu et à partir duquel on cherche à modeler l'avenir? Comment nourrir la liberté virtuelle de chacun, comment enrichir de substance ses possibles sinon par ce qui fut vécu, raconté, créé, mis en forme, par les hommes avant nous? Comment multiplier les possibles de notre liberté, sinon en apprenant à connaître, en profondeur et souvent en s'y identifiant, les manières de vivre, les épreuves, les rêves et les possibilités des autres, qui furent et qui sont différents ? - Ici interviennent les derniers venus des Déclarations : les droits culturels. Eux aussi trouvent, en tant que droits, leur sens et leur destination dans la possible liberté de chaque être humain.

Précarité et inconditionnalité

L'esquisse que je viens de faire des Droits de l'homme en tant que conquêtes spécifiquement humaines - et toujours précaires - sur la nature, où règnent les contraintes de la force et des besoins comme aussi celles de l'opacité primitive, concerne, à ce que je crois, la condition humaine comme telle. Et donc tous les hommes. Elle est bien universelle

J'ai dit que les conquêtes des Droits de l'homme sont toujours précaires, toujours menacées par le règne naturel de la force, partout où il y a des hommes. Mais justement à cause de cette précarité, l'exigence, l'impérativité des droits de l'homme doit être considérée comme absolue, au sens **d'inconditionnelle**. Il y a toujours de bonnes raisons pour violer les droits de l'homme, et il est rare qu'ils soient violés sans que de bonnes raisons soient avancées. C'est pourquoi les bonnes raisons sont non valables. Il faut comprendre à la fois cette précarité et cette inconditionnalité. Jamais les droits de l'homme ne sont ni ne seront intégralement mis en oeuvre. Jamais leur mise en oeuvre ne sera assurée de durer. Mais jamais il ne sera permis de renoncer à leur impératif inconditionnel - sous peine de renoncer à notre possible liberté responsable, c'est-à-dire à être des hommes.

Universalité et diversité

Mais que devient alors, me demandera-t-on, une fois admise cette universalité fondamentale, la diversité des cultures, dans le temps et dans l'espace ? Après tout, l'actualisation d'une liberté humaine manifeste essentiellement l'être intime, la substance humaine, de celui qui agit, de ceux qui agissent, - donc : leur spécificité culturelle. Alors, l'universalité ?

L'universalité, c'est celle d'une liberté responsable, virtuelle en tout homme, qui fonde sa dignité de sujets de droits, par ce qu'il lui appartient de la traduire en actes. Mais l'universalité n'implique en aucune façon l'identité de cette traduction, de ces actes. Les valeurs auxquelles les hommes se réfèrent dans l'exercice de leur liberté ne sont pas nécessairement identiques, ni identiquement hiérarchisées. Ce qui est universel, c'est que,

actualisant leur liberté, ils se réfèrent, explicitement ou implicitement, à des valeurs. Non seulement ils s'y réfèrent, mais encore ils s'engagent envers elles, ils s'y lient.

Ces liens, ils ne les ressentent pas comme des contraintes, mais comme leur être même. Au besoin, pour elles - et parfois sans le dire ni se le dire - ils exposent leur vie.

Tel est le fondement universel des Droits de l'homme. C'est à partir de ce fondement que naît le respect de la différence, de l'inconditionnalité d'autrui (même si on ne la comprend pas) et le seul authentique fondement de vie commune pour l'humanité dans son ensemble.

Texte occidental

Ayant écrit ces lignes, je me rends bien compte qu'elles ne sont pas rédigées dans un langage universel, mais très spécifiquement dans un langage occidental. On parle, on écrit toujours dans une langue particulière. N'importe quel espéranto est encore une langue particulière. Le rêve d'une langue universelle est humainement aussi irréalisable qu'est humainement inconcevable un point de vue universel. Mais heureusement : les langues sont compréhensibles les unes aux autres. Je ne peux qu'espérer que ma langue occidentale soit compréhensible pour tous, en tant qu'elle désigne, en quelque sorte, le lieu commun à tous où se fondent les droits de l'homme pour tous, afin que chacun puisse tenter d'être un homme libre, selon lui-même et sa différence.

En marge du document de travail

1. D'abord : il est exact que les Droits de l'homme sont devenus aujourd'hui **un problème politique international**, en tant qu'il existe maintenant des textes internationaux qui engagent les Etats. Cela signifie, à mon sens, que la protection des droits de l'homme élémentaires, ceux dont l'exigence est définissable, exigible, et concerne directement la liberté individuelle constitutive de l'être humain en tant que tel, sont désormais placés en principe sous la protection de la communauté internationale, malgré et par delà le principe de non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats. - Il en découle de nouveaux problèmes quant aux finalités des Organisations internationales: la défense des droits de l'homme ne se confond pas nécessairement avec celle de la paix.

2. La distinction - qui va le plus souvent jusqu'à l'opposition - des **libertés "formelles"** et des **libertés "réelles"** est parfois utile lorsqu'il s'agit, dans un régime politique où existent les libertés dites "formelles" (politiques, civiles, juridiques), de stimuler la conquête de libertés dites "réelles" (économiques, matérielles, sociales, au sens développé ci-dessus) encore insuffisantes. Mais cette distinction -cette opposition - est le plus souvent sophistique : en effet, l'expérience montre que les libertés "formelles" sont la condition et l'instrument approprié pour la conquête des libertés "réelles". Là où les premières n'existent pas, les secondes n'existent pas non plus ; seulement les citoyens n'osent pas le dire et étouffent dans le mensonge.

Il semble très probable que dans les pays en voie de développement il n'en ira pas autrement. Mais comme les libertés "formelles" ne peuvent pas être greffées du dehors sur une situation de besoin et de misère insupportable, il faut sans doute inventer et créer les conditions d'un apprentissage des libertés "formelles", conjugué avec la production des biens permettant des

libertés "réelles", au sein d'unités décentralisées (coopératives) - rêve dont on ose à peine parler dans la situation actuelle.

3. Droits de l'homme conçus comme étant avant tout **ceux de la collectivité**: ce que j'ai exposé ci-dessus va à rencontre d'une telle théorie, qui ne peut tendre qu'à absolutiser le pouvoir. C'est la personne humaine qui a une âme et qui est capable de liberté responsable. C'est elle qui a de ce fait une dignité et des droits. La collectivité est **très** importante, mais son importance lui vient du fait qu'elle est, de bien des manières, indispensable à l'être individuel et à l'actualisation de sa liberté. C'est elle qui lui donne ou qui doit lui donner soit passé, sa culture, sa sécurité matérielle, son contexte humain, sa langue, ses possibilités d'action. C'est elle qui est responsable du respect des droits de l'homme à l'égard de chacun et de tous. Ses droits sont dérivés de ceux de la personne, non l'inverse.

4. A la question de fait : le concept des droits de l'homme est-il l'objet d'une acceptation universelle? - il faut bien répondre "**non**" quoique l'hypocrisie des Etats témoigne malgré tout, en fait, d'une certaine reconnaissance de ces droits, même de la part de ceux dont l'idéologie les rejette, dont le comportement pratique les exclut.

A la question éthique et politique - le respect universel des libertés fondamentales est-il une exigence universelle? - je réponds "oui", au sens défini dans le corps de ce texte.

Disponible à l'adresse : <http://www.aidh.org/Hersch/03Hersch.htm> (29.01.20)